

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

15. Cession à titre onéreux des parcelles CY 545 et CY 547

M. et Mme DELAITE nous ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles CY 545 et CY 547 qui entourent leur parcelle CY 147.

Ces délaissés de voirie n'ont pas d'intérêt patrimonial pour la commune.

Vu l'avis des Domaines en date du 21 novembre 2019, pour un montant de 5.600 € pour la parcelle CY 545 et 800 € pour la parcelle CY 547,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la cession des parcelles CY 545 pour un montant de 5.600 € (superficie de 134m²) et CY 547 pour un montant de 800€ (superficie de 37 m²) à M. et Mme DELAITE, sis 1 rue du vieux puits à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

D'accepter la cession des parcelles CY 545 pour un montant de 5.600 € (superficie de 134m²) et CY 547 pour un montant de 800€ (superficie de 37 m²) à M. et Mme DELAITE, sis 1 rue du vieux puits à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yves MICHEL

